

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Ruffey-sur-Seille

dossier n° PC 039 471 14 K0003

date de dépôt : 04 avril 2014

demandeur : Monsieur et Madame MARTEAU
Flavien

pour : suppression d'un bâtiment de stockage
et construction d'une structure métallique
pour abriter des silos existants

adresse terrain : 469 RUE DU CHATEAU DE
BARD, à Ruffey-sur-Seille (39140)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Ruffey-sur-Seille

Le maire de Ruffey-sur-Seille,

Vu la demande de permis de construire présentée le 04 avril 2014 par Monsieur et Madame MARTEAU Flavien demeurant 469 RUE DU CHATEAU DE BARD, Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la suppression d'un bâtiment de stockage et construction d'une structure métallique pour abriter des silos existants ;
- sur un terrain situé 469 RUE DU CHATEAU DE BARD, à Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 29 avril 2014;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE approuvé le 25 février 2002, modifié les 16 décembre 2005 et 18 mars 2011, révision simplifiée du 31 mars 2006, et mis en révision le 10 mai 2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire valant permis de démolir est ACCORDÉ.

Article 2

En application de l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet.

Ruffey-sur-Seille, le 5/6/14
Le maire,

Evelyne PETIT

